



Formation s'adressant aux professionnels de la santé

Transport de matières biologiques et infectieuses

Terrestre, aérien et FedEx

Mardi 3 avril 2012 - à 13 h 30 (Laval)



L'expédition et le transport de matières biologiques est assujéti au **Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD)** qui assure la sécurité publique lors du transport des marchandises dangereuses dont les échantillons de diagnostic, les spécimens biologiques non-infectés (prises de sang, échantillons d'urine, etc.) ainsi que la glace sèche.

Cette formation, obligatoire par la loi, est idéale pour les personnes préparant ou transportant des spécimens de diagnostic (infectés ou non) ou envoyés avec de la glace sèche (infirmières de CLSC, des centres de recherche ou itinérantes et le personnel des cliniques ou d'hôpitaux). Des sanctions sévères sont prévues (voir: <http://www.matières-infectieuses.com/aspect-legale/>).

Contenu de la formation:

- Présentation appuyée par de notre *Guide sur le transport des matières biologiques*
- Les 8 étapes vers la conformité dont:
 - ◇ La formation
 - ◇ La classification des différentes marchandises dangereuses (catégories A et B, spécimens exemptés et glace sèche)
 - ◇ Les normes et instructions d'emballage
 - ◇ Le marquage et étiquetage des colis
 - ◇ Les documents de transport
 - ◇ Les rapports de fuites (survol)
- Les plans d'intervention d'urgence et exemptions (spécimens exemptés)
- Discussions, mises en situation et période de questions

La durée de la formation est de **2,5 h** pour matières de catégorie B, la glace sèche et les spécimens exemptés; 30 minutes supplémentaires (après la formation catégorie B) sont prévues pour les personnes concernées par les matières de catégories A.



Quelques uns de nos nombreux clients satisfaits:

- | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| • AQIIRC (région de Québec) | • Institut de cardiologie de Mtl | • Hôpital Cité de la Santé |
| • CLSC Jardin du Québec | • CSSS Pierre-Saurel | • Hôpital Pierre-LeGardeur |
| • CLSC Châteauguay | • Hôpital Pierre-Boucher | • Hôpital Louis-H. Lafontaine |

Inscrivez-vous maintenant !

Pourquoi retenir nos services ?

- Formateurs agréés par la Commission des partenaires du marché du travail (Loi 90, 1%) No 0055563
- Possibilité de formation **sur votre lieu de travail**, à la date de votre choix.
- Formations conformes aux exigences fédérales et internationales (TMD, IATA, FAA, FedEx)
- Formateurs dynamiques et compétents avec plus de 17 ans d'expérience.
- Formations conçues sur la simplification et fondées sur une procédure simple et efficace.
- Soutien technique gratuit par téléphone ou courriel pour la durée de la certification

Pour vous inscrire, veuillez compléter et poster le formulaire joint au présent courriel avant le 28 mars 2012.

Nous vous invitons à visiter notre site Internet à www.matières-infectieuses.com

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec nous au 450 665-9893



Inscription - Formation transport de matières biologiques et infectieuses | 3 avril 2012 (Laval)

Retourner ce formulaire dûment complété par la poste **avant le 28 mars 2012**

LIEU: Laval (en bordure de l'autoroute 15), le **3 avril 2012, à 13 h 30**

(adresse confirmée par courriel sur réception de votre inscription — **aucune inscription sur place**).

Nom (en lettres moulées) :		Tél. :	Poste:
		Département:	
Nom de votre employeur :			
Adresse de votre employeur :			
Signature:		Date :	
COURRIEL : (pour confirmation)			

Mode de paiement

Des frais de **143,72 \$** (125 \$ + txs) sont exigés. Nous acceptons les paiements par chèque, Mastercard et Visa.

(TPS : 851314781 / TVQ : 1213049964)

Mastercard Visa | Nom du détenteur : _____

* Numéro de la carte : * Expiration de la carte (MM-AA) :

Les frais d'inscription doivent être acquittés lors de l'inscription et sont non remboursables, à moins d'annulation de la part du Centre de formation en matières dangereuses

— Voir nos conditions.

Chèque

* Libeller à : **BRP CONSULTANTS** et poster à l'adresse : 8735 de Montbrun, Laval, QC H7A 3L2

CONDITIONS: Le Centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation à une date ultérieure si les conditions climatiques empêchent le déplacement sécuritaire de l'instructeur. Dans ce cas, il avisera le client dans les plus brefs délais. Le client pourra alors demander un remboursement. Nous ne pouvons être tenus responsables des frais de déplacement du client lors d'annulation.

Le consultant s'engage à fournir les biens et services suivants:

- Donner une formation intéressante et vivante, selon les règles de l'art
- Fournir le matériel de formation, les notes de cours et un guide aide-mémoire

Bien que nous prenions toutes les mesures nécessaires pour assurer que l'information diffusée durant la formation est conforme aux exigences de la réglementation, nous ne pouvons être tenus responsables des changements et interprétations entre les paliers de gouvernement et des modifications constantes dans la législation ou de l'utilisation de l'information par vous ou vos employés. Il est de la responsabilité du client de prendre tous les moyens requis pour s'assurer de la compétence continue de ses employés afin que l'entreprise demeure conforme aux exigences de la réglementation. En acceptant les services du consultant, le client libère ce dernier de toutes réclamations et poursuites découlant de cette formation.

Pour information, communiquez avec Brigitte Bertrand au 450 665-9893
ou par courriel formation@brpconsultants.com